

## Un amendement pour contraindre les banques Le recours aux réseaux bancaires pou

**U**n amendement pour contraindre les banques

Le recours aux réseaux bancaires pour l'octroi des Prêts garantis par l'État a été voulu pour que le dispositif puisse rapidement apporter la trésorerie nécessaire aux entreprises et professionnels quelle que soit leur taille, activité ou statut juridique. Or, si la deuxième loi de finances rectifi-

cative pour 2020 avait instauré l'obligation de notification par écrit de tout refus, les banques refusent dans de nombreux cas d'instruire la demande. Il est donc difficile de saisir un médiateur du crédit quand on ne dispose pas de lettre de refus y compris d'instruction. Problème rencontré par de nombreux restaurateurs. Un amendement du député Haut-Alpin, Joël Giraud, à la 3e loi de fi-

nances voté par la Commission des finances a été adopté en séance obligeant les banques à notifier par écrit les refus d'instruction de demande de prêt dans des délais raisonnables pour permettre aux entreprises de se retourner rapidement vers d'autres dispositifs ou acteurs bancaires voire le médiateur du crédit. ■